

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 7 mai 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

INSTRUCTION N° 164/DEF/CGA
portant abrogation d'un texte.

Du 31 mars 2014

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

INSTRUCTION N° 164/DEF/CGA portant abrogation d'un texte.

Du 31 mars 2014

NOR D E F C 1 4 5 0 6 2 1 J

Texte abrogé :

Instruction n° 208/MC/2 du 14 août 1958 (BO/M, p. 3179 ; BOEM 405.4.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 24 du 7 mai 2014, texte 3.

1. L'instruction n° 208/MC/2 du 14 août 1958 modifiée, relative à l'administration des adjoints du contrôle de l'administration de la marine, agents contractuels, est abrogée.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Jean-Robert REBMEISTER.